

## Note de Service

Date	Référence	Objet	Destinataires	Pour
Lundi 09 décembre 2024	N°15- 12/2024	INSCRIPTION /PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION	Parents	Information et suite à donner

La campagne d'inscription à la cantine pour le second trimestre est ouverte depuis ce lundi 9 décembre et ce jusqu'au mercredi 18 décembre 2024 (cf. fiche d'inscription en pièce-jointe). Tout élève inscrit au premier trimestre doit renouveler sa demande.

Conjointement, le paiement de la cantine du premier trimestre se réalise du lundi 9 décembre au mercredi 18 décembre 2024.

Vous avez normalement reçu votre facture par email sous forme d'avis des sommes à payer (expéditeur Opale-Asap). Le délai de paiement indiqué sur l'avis des sommes à payer n'est pas à prendre en compte. Le délai de fin de paiement est bien fixé au **mercredi 18 décembre 2024**.

Vous avez plusieurs modalités de paiement :

- *En espèces*
- *Par carte bleue*
- *Par chèque établi à l'ordre de l'agent comptable du collège Auguste DEDE. Indiquez le nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque.*
- *Par virement, ce mode de paiement est à privilégier afin de vous éviter les files d'attente au secrétariat de gestion. Si vous choisissez le paiement par virement bancaire, merci de nous faire parvenir le justificatif de virement par email à l'adresse de la gestion [gfc.9730179g@ac-guyane.fr](mailto:gfc.9730179g@ac-guyane.fr)*

**Tant que le paiement de la cantine du 1<sup>er</sup> trimestre n'est pas réalisé, l'inscription au 2<sup>ème</sup> trimestre n'est pas possible.**

Toutefois, compte tenu de l'émission tardive des factures, des consignes ont été données afin de permettre aux élèves de se restaurer en attendant la régularisation des parents.

La Direction

